

## COVID 19 – CSEC DU 28 AVRIL

Le 28 avril s'est tenu un Comité Social et Économique Central (CSEC) visant à présenter aux organisations syndicales un retour d'expérience de la mise en œuvre des mesures sanitaires associées à la reprise d'activité annoncée le 26 mars, ainsi qu'une « phase 1+ » qui est un ajustement pour favoriser la remontée en puissance. La logique adoptée reste identique à celle qui a prévalu jusqu'à maintenant : protection des salariés, remontée progressive concentrée sur certaines activités prioritaires.

Lors de ce CSEC, j'ai tenu à remercier toutes les équipes, en particulier celles revenues sur site dès le 3 avril, qui ont contribué à ce redémarrage progressif, notamment pour la reprise des vols à Istres et Mérignac qui constitue un symbole fort pour chacun d'entre nous. J'ai également tenu à témoigner toute ma compassion et tout mon soutien à nos salariés et à leurs familles contaminés par le Covid, et à leur souhaiter le meilleur rétablissement.

A compter du 11 mai et si, comme le Premier ministre l'a annoncé hier après-midi, les conditions sanitaires du pays le permettent, il nous faudra accélérer la reprise d'activité en passant à une « phase 2 » qui sera plus conséquente. Le télétravail restera une priorité et les mesures de distanciation seront maintenues. Les masques étant disponibles, nous les rendons obligatoires dans l'ensemble des établissements, à l'exception des bureaux individuels, à compter du 4 mai. Par ailleurs, afin de garantir les meilleures conditions sanitaires, la prise de température à l'entrée des établissements va être déployée, en commençant par le site de Mérignac qui a été désigné site pilote. Un CSEC ad hoc sera convoqué dès la semaine prochaine pour une présentation de cette phase 2.

Ensemble faisons face.



**Eric Trappier**  
Président-Directeur général